

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 23 janvier 2015
(convocation du 13 janvier 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme. LACUEY Conchita à partir de 11 h 30
Mme. VERSEPUY Agnès à Mme. JACQUET Anne-Lise
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan
Mme. BERNARD Maribel à Mme. VILLANOYE Marie-Hélène
Mme. BLEIN Odile à M. GUICHARD Max
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à Mme. CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. CUNY Emmanuelle
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa à partir de 10 h 15
Mme. LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques
M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard
M. LOTHaire Pierre à M. FLORIAN Nicolas
M. MARTIN Eric à Mme. POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45
Mme. PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30
Mme. PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h
Mme. RECALDE Marie à Mme. JARDINE Martine à partir de 10 h
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h
M. TRIJOULET Thierry à M. ANZIANI Alain

EXCUSEE :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

**Le Bouscat - Aide à la création de la maison éco-citoyenne et à
l'expérimentation d'un projet abri vélo - Fonds de concours - Décision -
Autorisation**

Madame WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A travers les fiches 29 et 30 du contrat de co-développement 2012-2014, signé entre la ville du Bouscat et La Cub, il a été prévu un soutien technique et financier au projet de création de la maison éco-citoyenne, ainsi qu'à l'expérimentation d'un projet d'abri à vélos.

La Cub s'est engagée à accompagner financièrement ces deux projets, à hauteur de 15% plafonnés à 150 000 € pour la maison éco-citoyenne et à hauteur de 25 000 € pour l'abri à vélos.

Détail du projet :

Afin d'élargir les services offerts à la population dans les domaines de la lecture publique, de la vie associative et du développement durable, la ville du Bouscat entreprend la construction, au centre-ville (place Gambetta), d'un ensemble immobilier comprenant une médiathèque et une maison de la vie éco-citoyenne et associative d'une surface utile totale de 2 831 m².

La maison de la vie éco-citoyenne et associative, d'une surface utile de 732 m², est constituée de différents espaces : des box destinés à accueillir des permanences (Point Information énergie par exemple), une salle de formation permettant la mise en oeuvre d'ateliers et d'activités pédagogiques thématiques (énergie, alimentation, consommation, citoyenneté, déplacement...), des bureaux, une salle polyvalente de 290 m² à destination des manifestations associatives ou pour des colloques et conférences, un espace culturel polyvalent mutualisé avec la médiathèque pour des expositions, projections.

Elle comprend également un pôle de ressources documentaires dédié à l'éco-citoyenneté et au développement durable, mutualisé avec la médiathèque et accessible à tous.

La maison de la vie éco-citoyenne est conçue comme :

- un outil d'animation et de stimulation de l'implication citoyenne dans la vie communale, ouvert à tous : aux particuliers, groupes, familles, associations, scolaires, entreprises... Qu'il soit regroupé en association ou autre, l'objectif est

d'établir un nouveau dialogue avec le citoyen,

- un outil d'animation pour la Mairie de sa politique territoriale. Elle est le lieu où se discute et se partage le projet de la ville du Bouscat,
- un outil de déclinaison et de concrétisation de l'Agenda 21,
- un lieu d'échanges, de partages, de pratiques et de savoirs.

La maison de la vie éco-citoyenne a pour objectifs :

- de mettre à la disposition des citoyens de la commune des outils d'information, de sensibilisation et de vulgarisation autour des questions liées au développement durable et de participer à la formation de l'éco-citoyen de demain, notamment avec le pôle de ressources documentaires situé au sein de la médiathèque, en lien direct avec la maison de la vie éco-citoyenne et associative,
- d'être un espace d'accueil, d'accompagnement et d'information des habitants sur les questions touchant à l'environnement, au développement durable, aux économies d'énergie,
- d'être un lieu de formation à l'éco-citoyenneté,
- d'être un lieu d'accueil régulier d'intervenants, d'experts, de permanences (accueil de permanences info-énergie et eau, permanences vie associative...), un lieu de débats, d'échanges, de partage d'expériences,
- d'être un lieu d'exercice de la participation citoyenne (Rendez-vous des présidents d'association, réunions publiques et de concertation, dispositif ambassadeurs du tri, du vélo...),
- de proposer des expositions dans l'espace culturel polyvalent qui répondront au programme d'animation (sur l'eau, l'énergie, les déplacements vélo, la solidarité internationale, l'économie sociale et solidaire, la place des jeunes et des aînés...),
- de proposer des ateliers de pratique et des animations pédagogiques à destination des scolaires et des jeunes (visites d'expositions, ateliers pédagogiques montés en partenariat avec les associations spécialisées bouscataises ou extérieures) ainsi que du tout public pour la mise en oeuvre de l'Agenda 21 (associations, entreprises, personnes âgées...),
- d'être un lieu d'événements en lien avec l'actualité du Bouscat ou les manifestations nationales et internationales : Fête des jardins, Semaine du Développement durable, semaine du goût, semaine du commerce équitable...

Ainsi, la maison éco-citoyenne permettra le renforcement du lien social et de la cohésion sociale et territoriale, améliorera l'accès de la population à l'information sur des sujets de société, favorisera le développement d'une dynamique public / privé sur des sujets de société (par exemple à travers des projets co-construits avec des entreprises) et permettra le renforcement de l'implication citoyenne et associative.

Par ailleurs, afin de favoriser l'accès au site en vélo, la ville du Bouscat souhaite expérimenter un nouveau modèle d'abri à vélos. Elle prévoit en effet la réalisation, dans l'enceinte de la maison de la vie éco-citoyenne et associative, rue Émile Zola, d'un abri à vélos fermé et couvert avec un système de contrôle d'accès et intégré au bâtiment. L'abri permettra de mettre les vélos à l'abri du vol, du vandalisme et des intempéries. La ville en sera gestionnaire. L'abri à vélos sera toutefois mutualisable avec les dispositifs mis en place par Bordeaux Métropole dans le cadre de sa politique vélo.

Par un principe d'arceaux sur deux niveaux, l'abri permettra de ranger environ 18 vélos. Il sera à l'air libre et sécurisé du domaine public par une paroi en métal perforé et munie d'une porte. L'accès à ce local se fera à l'aide d'un pass.

Cet abri vélo devrait faciliter les déplacements en vélo, promouvoir les modes de transports doux, ainsi que le plan vélo de la commune (son développement, notamment celui de ses axes passant par le centre ville) et faire un lien avec la politique vélo de Bordeaux Métropole qui prévoit un déploiement de parcs sécurisés pour les vélos).

Calendrier du projet :

Les travaux ont commencé mi 2013 et devraient se terminer fin 2015.

Le calendrier prévisionnel détaillé du projet est présenté en annexe.

Lien avec l'Agenda 21 et le Plan Climat de La Cub devenue Bordeaux Métropole :

Ces projets participent pleinement aux objectifs de l'Agenda 21 et du Plan Climat, puisque :

- La maison éco-citoyenne permettra d'informer et sensibiliser les citoyens au développement durable, grâce aux ressources documentaires mises à disposition, aux expositions, ateliers et animations qui y seront organisées, ainsi qu'aux permanences qui y seront tenues (info-énergie, eau...).
- L'abri à vélos incitera les citoyens à se déplacer à bicyclette, agissant donc dans le sens du développement durable.

Coût et financement du projet :

Le détail du budget prévisionnel du projet figure dans le tableau suivant :

DEPENSES	H.T. en €	RECETTES	H.T. en €
Maîtrise d'ouvrage déléguée	54 000 €		
Maîtrise d'oeuvre, contrôles, assurances, coordination	287 528 €		
Travaux *	1 790 855 €	Participation Bordeaux Métropole	175 000 €
Divers / aléas	106 605 €	Financement communal	2 063 988 €
TOTAL	2 238 988 €		2 238 988 €

* dont 50 000 € HT pour l'abri vélo

Ainsi, la commune sollicite une participation financière de Bordeaux Métropole à hauteur de 175 000 € (150 000 € pour la réalisation de la maison éco-citoyenne et 25 000 € pour l'abri à vélos).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter la présente délibération :

Le Conseil métropolitain,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5215-26,

VU la loi n° 2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du plan climat de La Cub,

VU la délibération communautaire n° 2011/0711 du 14 octobre 2011 approuvant le plan d'action de l'Agenda 21 de La Cub,

VU la délibération communautaire n° 2012/0010 du 20 janvier 2012 approuvant la démarche de co-développement et les 27 contrats 2012-2014.

VU la délibération municipale n° 7 du 10 juillet 2012 validant l'Avant Projet Définitif relatif à la construction d'un ensemble immobilier composé d'une médiathèque et d'une maison de la vie éco-citoyenne et associative.

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

Le projet de la commune est en cohérence avec les objectifs de l'Agenda 21 et du Plan Climat, en particulier sur les thématiques de la sensibilisation au développement durable et des déplacements doux.

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer un fonds de concours d'un montant de 175 000 € à la ville du Bouscat. La dépense correspondante sera imputée de l'exercice en cours au chapitre 204, article 2041412, fonction 833.

Article 2 :

D'approuver la convention financière ci-annexée (annexe 1).

Article 3 :

D'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention financière.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 janvier 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE

3 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 3 FÉVRIER 2015

Mme. ANNE WALRYCK